



Aperçu de la session de printemps du Conseil des États

02 - 20 mars 2020

Recommandations de la CoalitionEducation ONG

La CoalitionEducation ONG est une alliance de plus de 30 organisations non gouvernementales nationales œuvrant dans les domaines de l'environnement, du développement, de la santé, des droits humains et de la jeunesse. Elle représente leurs intérêts en ce qui concerne la formation, la recherche et l'innovation et élabore des recommandations en matière de formation.

<i>Dates</i>	<i>Objets</i>	<i>Recommandations</i>
Jeudi, 12 mars 2020	Motion 19.3633 Créer un bureau de médiation pour les droits de l'enfant	Adopter la motion
Lundi, 16 mars 2020	Objet du Conseil Fédéral 19.072 Coopération et la mobilité internationales en matière de formation. Loi. Révision totale	Adopter la motion

Pour plus de détails, voir pages suivantes.

19.3633 Motion

Créer un bureau de médiation pour les droits de l'enfant

Contenu de l'objet parlementaire

La motion [19.3633](#) souhaite charger le Conseil fédéral de soumettre un projet de bases légales instituant un bureau de médiation pour les droits de l'enfant. Le bureau de médiation sera indépendant de l'administration et devra être aisément accessible aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans de toute la Suisse ainsi qu'à leurs proches. Il sera chargé d'informer et conseiller les enfants concernant leurs droits et garantira ainsi l'accès de l'enfant à la justice. Il pourra, au besoin, servir d'intermédiaire entre l'enfant et les services de l'Etat et émettre des recommandations.

Position de la CoalitionEducation ONG

Les enfants se heurtent à de nombreux obstacles pour faire valoir leurs droits. Ainsi la Convention internationale relative aux droits de l'enfant garantit à l'enfant le droit d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant ([art. 12 CDE](#)). Cela exige toutefois que les enfants soient informés de leurs droits et obtiennent un soutien s'ils souhaitent les exercer.

Les enfants et les jeunes sont concernés par de nombreuses procédures. La participation active aux décisions et à la création de sa propre condition de vie est particulièrement importante pour les enfants dans des situations de vie difficiles. Cela les aide à classer et traiter les événements et ainsi faire l'expérience de l'efficacité personnelle. Une participation aux procédures adaptée à l'âge renforce la résilience face à des conditions de vie stressantes.

Cela nécessite cependant un bureau qui informe, conseille et accompagne les enfants dans l'exercice de leurs droits. En droit civil et pénal ainsi que dans la législation sur les étrangers, la Confédération disposerait d'une marge de manœuvre législative pour mettre en place un service correspondant. Les offres existantes ne couvrent pas encore les missions suivantes.

- Dans la pratique le recours aux avocats pour enfants est limité. En outre, les enfants qui ne sont pas encore capables de discernement n'ont aucune possibilité de mandater un représentant de leur propre initiative.
- Le centre d'écoute et d'assistance KESCHA offre des informations en cas de questions sur la protection de l'enfant. D'autres questions juridiques qui concernent les enfants ne sont pas couvertes. KESCHA n'a aucune compétence pour l'échange des informations avec les autorités et les tribunaux et n'a aucun droit d'accès.
- Le service de conseil de Pro Juventute offre une assistance importante aux enfants et aux jeunes et un soutien dans les situations de crise. Pro Juventute ne propose cependant pas de conseils juridiques.
- La procédure de présentation de communications au Comité des droits de l'enfant n'est ouverte aux enfants que lorsque toutes les voies de recours nationales sont épuisées. Les enfants doivent donc passer par la Cour fédérale afin que cette possibilité leur soit offerte. Cela n'est pas réalisable dans la pratique.

La Confédération doit assumer sa responsabilité en matière de protection des droits fondamentaux des enfants et des jeunes et établir la base juridique d'un service d'accueil. La CSEC-E soutient également les requêtes de cette motion et, suite à son examen préalable, recommande son adoption.

Recommandation de la CoalitionEducation ONG: Adopter la motion

19.072 Objet du Conseil fédéral

Coopération et la mobilité internationales en matière de formation. Loi. Révision totale

Contenu de l'objet parlementaire

La révision totale de la loi sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation prévoit une plus grande flexibilité des instruments de financement existants, une plus grande cohérence entre les instruments, le comblement des faiblesses sur le fond et la forme, et la clarification de certaines notions.

Position de la CoalitionEducation ONG

La CoalitionEducation ONG salue la volonté de combler les lacunes en matière de mobilité internationale. Cela permet de pérenniser une voie suisse autonome. Afin de donner aux jeunes de Suisse un accès égal à une éducation de qualité, conformément à l'Agenda 2030, la CoalitionEducation ONG tient à rappeler qu'une coopération à part entière au projet Erasmus est une nécessité absolue. Le mandat politique existe toujours, conformément à la motion adoptée 17.3630 « Association à part entière de la Suisse au programme Erasmus plus à partir de 2021 », qui demande de reprendre le plus rapidement possible les négociations avec l'Union européenne afin de permettre à la Suisse d'être pleinement associée au programme. Le projet de loi présenté ne doit pas servir de moyen supplémentaire pour reporter ou empêcher ces négociations sous des prétextes fallacieux. Il est donc essentiel que la loi n'introduise pas de nouvelles priorités qui contredisent les objectifs et les structures des programmes de l'UE et rendent ainsi la coopération difficile ou impossible.

Pas d'accent sur la promotion des élites (article 4, lettre d et e) : la mobilité et la coopération internationale sont pertinentes pour la société dans son ensemble et sa cohésion. Un tel effet n'est possible que si le financement est axé sur une mobilité accessible à tous et s'il ne se concentre pas sur un soutien supplémentaire aux institutions et aux personnes déjà privilégiées. Cet accent sur la promotion des élites est maintenant élevé au rang de la loi dans l'article 4, lettres d et e, ce qui n'est pas défendable pour la CoalitionEducation ONG. La coalition propose la suppression de ces deux lettres. Cela se justifie tant en termes de contenu que de structure.

Inclusion des notions de jeunesse et formation professionnelle : afin de moderniser la terminologie et la structure de la politique suisse de l'éducation, les termes « formation professionnelle » et « jeunesse » ont été supprimés du titre de la loi. La CoalitionEducation considère que cela constitue une menace pour la diversité de l'offre éducative qui garantit une éducation inclusive et de qualité :

- En supprimant le terme « jeunesse », on risque d'empêcher ou de réduire le soutien aux mesures d'éducation non formelle et informelle. Le travail hors école de la jeunesse serait donc menacé.
- Alors que la formation professionnelle en Suisse fait clairement partie du secteur de l'éducation, la solution suisse n'a pas encore réussi à en définir l'importance. La suppression de sa mention explicite dans le titre de la loi risque de négliger d'autant plus l'importance de la formation professionnelle.

Dans cette optique, la CoalitionEducation ONG demande de réexaminer en profondeur les conséquences de la suppression des notions de jeunesse et de formation professionnelle dans le projet de loi et d'envisager une mention cohérente et explicite de ce concept dans l'ensemble de la loi.

Recommandation de la CoalitionEducation ONG: adopter la révision totale aux conditions évoquées ci-dessus.

La CoalitionEducation ONG

Alliance Sud Communauté de travail Swissaid – Action de Carême – Pain pour le prochain – Helvetas - Caritas – EPER | Amnesty International | Groupe de travail Tourisme et Développement | Atelier Forêt de montagne | BirdLife Suisse | Association faîtière suisse pour l’animation enfance et jeunesse en milieu ouvert AFAJ | GemüseAckerdemie Schweiz | Helvetas Swiss Intercooperation | Intermundo Association faîtière des échanges de jeunes | Lobby Enfants Suisse | Réseau suisse des droits de l’enfant | Pro Juventute | Pro Natura | Santé publique Suisse | Conseil Suisse des Activités de Jeunesse CSAJ | Fédération Suisse d’Organisations Etudiantes pour un Développement Durable FDD | Fédération suisse pour la formation continue FSEA | Fondation myclimate | Fondation suisse de cardiologie | Fondation SILVIVA | Fondation Village d’enfants Pestalozzi | Organisation suisse d’aide aux réfugiés OSAR | Union des conseils d’étudiant(e)s de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein UCE | Union des étudiant-e-s de Suisse UNES | WWF Suisse

CoalitionEducation ONG | Postgasse 15 | Case Postale 817 | CH-3000 Berne 8
www.coalitioneducation.ch | info@coalitioneducation.ch | 031 306 20 22